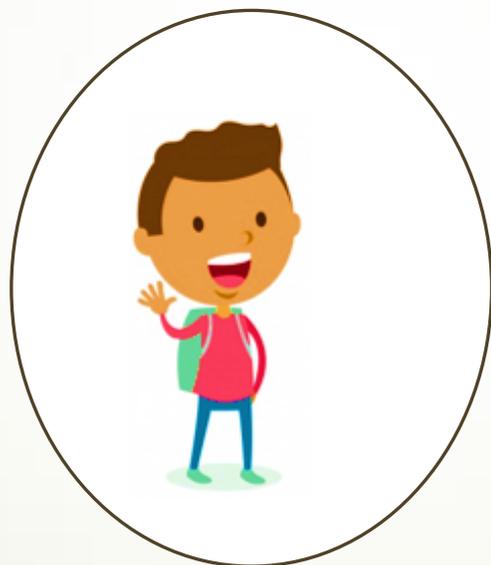


# INFORMATION POUR LES FAMILLES

accueil de l'école St Charles  
rentrée septembre 2020



Ce protocole est susceptible d'évoluer selon la situation sanitaire, les recommandations du Ministère de l'Education Nationale ainsi que les contraintes au sein de l'établissement. Toute modification du protocole fera l'objet d'une information aux personnes concernées.

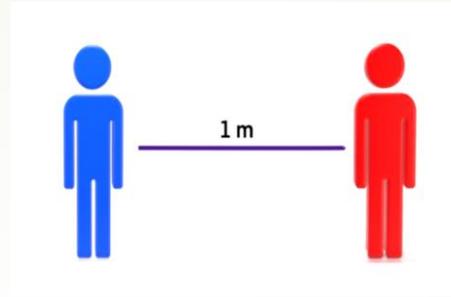
## **Cette information repose sur les directives émises par le Ministère des Solidarités et de la Santé.**

Il repose sur 5 fondamentaux :

- \* Les règles de distanciation physique**
- \* L'application des gestes barrières**
- \* La limitation du brassage des élèves**
- \* Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- \* La formation, l'information et la communication**

**Le respect absolu de ce protocole est exigé comme une condition sine qua non de l'ouverture des écoles et des modalités d'accueil de votre enfant**

# Le maintien de la distanciation physique



La distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.

Néanmoins, l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves

Les élèves et adultes doivent appliquer ce principe dans les espaces clos, classes, couloirs, gymnase, restaurant scolaire...

# L'application des gestes barrières



**Respect des gestes barrières en permanence, partout et par tout le monde**

Chaque élève bénéficiera d'une information sur la distanciation physique et les gestes barrières le **premier jour de classe**.

**En cas de non respect de ces mesures de la part de votre enfant, nous vous contacterons afin d'envisager une solution adaptée.**



## Le lavage des mains est essentiel.

Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins **30 secondes**.

Le lavage des mains doit être réalisé, à **minima** :

- à l'arrivée dans l'établissement
- avant le repas
- après passages aux toilettes
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile



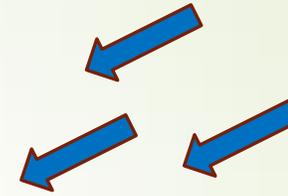
## **Le port du masque**

**Pour tous les personnels** : Le port d'un masque « grand public » est **obligatoire** tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs

**Pour les élèves des écoles maternelles**, le port du masque est à proscrire.

**Pour les élèves des écoles élémentaires**, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.

**Le masque est obligatoire pour les élèves à partir de la 6ème.**



## La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée, au moins 3 fois par jour et dure au moins 10 à 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.



## La limitation du brassage des élèves à l'école Saint Charles

- Les horaires habituels d'ouverture, de fermeture et du périscolaire de l'école restent inchangés (Les regroupements d'adultes devant l'entrée de l'école sont à proscrire).
  
- Nous vous demandons à chaque arrivée à l'école :
  - ❖ Une désinfection des mains à l'entrée
  - ❖ Le port du masque
  - ❖ La distanciation physique de 1m minimum
  
- Nous vous demandons : **de porter obligatoirement un masque et ne pas rester dans la cour.**

Les récréations sont étalées dans le temps et organisées par groupes de classes, en tenant compte des gestes barrières.



# L'accueil des personnes au sein de l'établissement

- L'accueil physique des personnes extérieures à l'établissement doit se faire dans le respect de la distanciation et des gestes barrières et dans la limite d'une personne à la fois. L'accueil téléphonique ou la communication par mail doivent être privilégiés dans la mesure du possible.
- La présence du personnel et des élèves n'est pas autorisée à l'accueil sauf réelle nécessité (une personne à la fois). Le port du masque est obligatoire.



## Les repas

- **Les repas** seront pris comme habituellement, avec la distanciation physique quand elle est possible.
- Un lavage ou une désinfection des mains au gel hydroalcoolique est réalisé à l'entrée dans la cantine.

# Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels



- L'accès aux jeux et espaces collectifs extérieurs est autorisé
- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe est permise. (ballons, jeux, livres...)
- Nettoyage et désinfection des sols, une fois par jour.
- Nettoyage et désinfection quotidienne des zones fréquemment touchées : tables et chaises, poignées...

# La formation, l'information et la communication

- Il est nécessaire de sensibiliser vos enfants et de vous impliquer, vous parents, dans la limitation de la propagation du virus

## Le personnel

- Les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque

## Les élèves

- Le premier jour de classe, les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains.**
- Chaque élève bénéficie de séances d'éducation à la santé, adaptées à l'âge, concernant les différentes sortes de microbes (dont les virus), leur transmission, les moyens de prévention efficaces.

# Cas de suspicion

## ➤ Un membre de la famille est malade du COVID 19 :

- La famille appelle l'établissement pour le signaler.
- Tous les membres de la famille doivent faire l'objet d'un dépistage immédiat.
- L'enfant doit être gardé à la maison.

## ➤ Un membre de la famille a été en contact avec une personne ayant le COVID 19 :

- La famille appelle l'établissement pour le signaler.
- L'enfant et sa famille doivent faire l'objet d'un dépistage 7 jours après le dernier contact avec la personne contaminée et revenir à l'école si le test est négatif.

## ➤ Un élève présente des symptômes à l'école :

- L'élève est pris en charge par un adulte, il est isolé du groupe classe avec port d'un masque pédiatrique fourni par l'école. Les parents doivent venir le chercher le plus rapidement possible et consulter le médecin.
- Le retour dans l'établissement sera possible sur avis médical.

## NOUS VOUS DEMANDONS :

de surveiller l'apparition de symptômes chez votre enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école

- **De garder votre enfant à la maison** en cas de symptômes repérés, **toux , éternuements , essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs , fièvre ...**, **vous devrez consulter votre médecin traitant qui évaluera le possible retour ou non de votre enfant à l'école**
- de doter votre enfant d'une gourde ou bouteille d'eau nommée à son nom à partir du CP, de mouchoirs en papier



## Cas avéré

- La famille appelle l'établissement.
- L'enfant doit être gardé à la maison et l'école assure le suivi scolaire à distance pendant 14 jours. Il pourra revenir à l'école sur avis médical.
- Un signalement sera fait auprès du Rectorat qui donnera les consignes à tenir.
- Les élèves présentant des symptômes autres que ceux du COVID-19 sont pris en charge selon modalités habituelles.



# CONCLUSION

- Les gestes barrière et le port du masque restent à ce jour la protection la plus efficace pour éviter la propagation de l'épidémie.  
**Aussi est-il de la responsabilité de chacun de respecter ces gestes en toutes circonstances, pour se protéger et protéger les autres.**

*Nous vous remercions pour votre aide et collaboration précieuse,  
Bien à vous,*

**Yann HENON**